

No 140 Assemblée communale ordinaire du 4 juin 2025

20h00 Halle polyvalente, Movelier

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Movelier
5. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous le chiffre 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n°15 du 17 avril 2025. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages le 9 mai dernier. Elle est présidée par Maurice Bréchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux scrutateurs sont désignés.

20 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Il n'y a pas de remarque concernant le PV. Celui-ci est accepté tacitement avec remerciements à la Secrétaire.

Tractandum 2

Discuter et voter les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.

En préambule, Philippe Kunz, Maire, note que les comptes sont contrôlés par 2 entités : la fiduciaire Fidag, agréée par le service des communes de la République et Canton du Jura et la commission de vérification des comptes. Il y a un excédent de charges du compte général de Fr. 155'034.05 qui s'explique principalement par un rattrapage de l'action sociale de Fr. 90'000.- (la facture totale est de Fr. 177'000.-, le solde du montant sera prévu pour l'exercice 2025 ou 2026 selon l'état des comptes). Les répartitions des charges augmentent pour la Commune tandis que la péréquation financière ainsi que les revenus diminuent. Il note encore qu'aucune attribution de la réserve politique budgétaire n'a été attribuée pour l'exercice 2024. Par contre cette réserve à notre bilan reste inchangée. La maîtrise des comptes de la Commune doit être vigilante à tous moments. Un plan financier sera établi cette année, pour nous permettre la faisabilité des futurs investissements. L'excédent de recettes du compte de fonctionnement de la Bourgeoisie de Fr. 3'558.70 est à signaler. De plus une attribution aux réserves de la politique budgétaire de Fr. 10'000.- a pu être consentie.

L'entrée en matière est acceptée tacitement

La parole est donnée à la caissière Marion Girardin, qui lit la récapitulation des comptes de fonctionnement de la commune et de la bourgeoisie à l'aide d'un PowerPoint. Elle note que les comptes communaux font ressortir un déficit dans le compte global de Fr. 185'206.76 et un compte général de Fr. 155.034.05. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice dans le compte global et dans le compte général de Fr. 3'558.70. Les dépassements de budget sont expliqués. Les investissements aussi de même qu'un résumé des principaux postes des bilans communaux et bourgeois. La Caissière note encore qu'il y a un rattrapage de la facture de l'action sociale à signaler. A fin 2024 la commune a reçu la facture de 2023, afin de mettre à jour ce retard il a été décidé par le service des communes de rattraper ces montants. La facture complète est de Fr. 177'000.- dont 90'000.- ont été mis dans les comptes 2024. Le reste du montant sera imputé en 2025 ou en 2026. Maurice Brêchet note que les comptes sont sur le site internet de la Commune. Il n'y a donc plus de copies à disposition comme ce fut le cas déjà l'an dernier.

La parole est donnée.

Un citoyen note qu'il n'y avait même pas de récapitulatif des comptes dans le tous-ménages. Il trouve que ce serait bien de le remettre. Philippe Kunz, Maire, note que pour faire des récapitulatifs ça prend beaucoup de temps à la caissière. Le Conseil communal peut en reparler.

Le même citoyen relève encore que c'est la 1^{ère} fois qu'il y a un déficit pareil de Fr. 185'000.-. Pour comparer, le Canton avait un budget déficitaire de 3.3 millions et les comptes font ressortir un déficit de 3.6 millions. Si on compare à la Commune le Canton aurait 32 millions de déficit. Il trouve que nous allons droit dans le mur et il regrette cette situation. Il note encore que sans avoir de papier sous les yeux, on ne peut pas voir les différences et on ne peut pas faire de remarques sur les chiffres. Il fait encore remarquer qu'à l'assemblée, seuls 5% à 7% des citoyens sont présents.

Un habitant note qu'il y a un déficit pour le compte de l'eau de Fr. 30'000.-. Il demande s'il n'y a pas un autofinancement sur ce compte. Nicole Monnin Musca, Conseillère communale, note qu'il y a un nouveau règlement et que c'est pour ça qu'il y a un déficit. Marion Girardin rajoute qu'elle s'est renseignée auprès du Canton et que ce déficit provient principalement du fond de maintien de la valeur. Il faut 2 ou 3 ans après le nouveau règlement pour régulariser les comptes. Elle note encore qu'il y a toujours une perte mais qu'elle est déjà moins grande que la 1^{ère} année. Elle relève qu'on peut espérer que ça aille en s'améliorant. La perte est tout de même autofinancée car de l'argent vient de la réserve qui a diminué de Fr. 30'000.-.

Une citoyenne trouve que les informations sur les comptes sont très claires. Elle trouve dommage que le montant de la dette par habitant ne soit pas relevé. La Caissière répond que la dette par habitant en 2024 est de Fr. 4'835.09 par habitant. La citoyenne note que le montant moyen est de Fr. 4'000.- ce qui fait une grande différence. Le Conseil communal en prend note.

Un habitant pose une question par rapport aux eaux usées. Il demande si la facture du curage a déjà été imputée sur 2024. La Caissière, Marion Girardin répond qu'elle sera dans les comptes 2025.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à un membre de la commission de la vérification des comptes pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Il note que les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et que le rapport relève que les comptes ont été certifiés exacts. La Commission a aussi vérifié les comptes de la commune et de la bourgeoisie et ils ont été reconnus exacts et la Commission demande à l'assemblée de les approuver. La caissière est félicitée pour son excellent travail.

Après vote à main levée, les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés par 17 voix, sans opposition.

Philippe Kunz présente la nouvelle Caissière, Mme Stéphanie Lepore qui remplacera Mme Marion Girardin. Il lui souhaite la bienvenue et lui souhaite tout du bon pour la suite. Il remercie Marion Girardin pour le travail accompli pendant toutes ces années à Movelier. Il lui souhaite bon vent. Un petit cadeau est offert à Marion Girardin.

Tractandum 3

Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Movelier

En préambule, Tristan Nietlispach, conseiller communal, note que maintenant la redevance est de 1.5 cts par kWh. Ce montant ne changera pas, il sera simplement prélevé en 2 fois, une fois 0.90 cts par kWh et une 2^{ème} fois par 0.60 cts par kWh, ce qui est égal au montant actuel. Il note encore que ce règlement a été soumis au Service des communes qui l'a validé.

L'entrée en matière est acceptée.

Tristan Nietlispach explique à l'aide d'un PowerPoint ce nouveau règlement. Il lit l'art. 4 et l'art. 5 du règlement et montre en exemple une ancienne facture à 1.5 cts par kWh et une nouvelle facture qui mentionne 0.90 cts par kWh et de 0.60 cts par kWh.

Un habitant demande si ce règlement était seulement consultable au secrétariat. La Secrétaire répond qu'il n'était qu'au secrétariat et qu'il n'est pas encore mis sur le site internet de la Commune.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'Assemblée approuve à l'unanimité le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Movelier.

Tractandum 4

Divers et imprévus.

Philippe Kunz note qu'à l'Ecopoint au milieu du village, des nouvelles bennes seront installées d'ici fin juin. Le PAL est un dossier très complexe car nous devons dézoner 8 ha de zone habitable en zone verte ou en zone agricole. Une séance d'information sera organisée prochainement. En ce qui concerne le CAD, le calendrier est tenu, une séance d'information aura lieu en 2025. Philippe Kunz rappelle que nous sommes en période de végétation et que depuis le 1^{er} avril, il est interdit de traverser les champs dans la campagne. Il note encore que les articles de l'Echo de l'Arche sont toujours attractifs et il incite les personnes à s'abonner. Il relève que pour les transports scolaires un bus supplémentaire a été validé en mars dû à une augmentation de l'effectif des enfants scolarisés.

Un citoyen fait remarquer qu'il a parlé avec le Conseil communal en juin 2024. Il revient sur la haie de la commune. Le Conseil communal lui avait dit que la haie serait coupée, mais qu'il était interdit de la couper à cette période. Il note que ça fait un an et qu'elle n'est toujours pas coupée. Philippe Kunz note que c'est un problème récurrent, sauf erreur de sa part la haie de la commune a été coupée. Le citoyen note que c'est la hauteur qui n'est pas coupée, Philippe Kunz répond qu'il n'a jamais été question de la hauteur.

Une habitante trouve qu'il n'y a plus beaucoup d'informations de la commune. Elle fait remarquer que d'autres villages font des informations régulièrement. Philippe Kunz répond qu'effectivement Richard, la Secrétaire et lui-même sont en train de préparer une fiche d'informations.

Une personne remercie ceux qui organisent les 2 journées marche et VTT. Il note encore qu'il y a 6 nouvelles villas à Movelier et que l'entreprise qui a construit ces villas en a fait une vingtaine à Movelier. Il note encore que notre nombre d'habitants reste toujours dans les mêmes chiffres.

Un citoyen demande ou ça en est concernant l'éclairage public. Il note que le candélabre près de l'école reste allumé. Il note encore que le dernier en haut le village reste en puissance maximale. Richard Chèvre, employé communal, répond que ce n'est pas encore finalisé et qu'il est normal que les candélabres des extrémités du village restent allumés pour analogie à la pratique courante.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h.03

Au nom de l'Assemblée communale :

Le président :

La secrétaire :